

REGLEMENT V.T.T. PAR EPREUVE

Novembre 2008

REGLES GENERALES

- ❑ Le classement d'un concurrent sur chaque épreuve est établi :
 - au TRIAL d'après le total des points obtenus
 - en slalom-vitesse, d'après les temps obtenus
 - au cross, d'après les places obtenues.
- ❑ Le classement individuel sur chaque épreuve donne lieu à l'attribution de points correspondant au classement dans l'épreuve (1^{er} -> 1 point, 2^{ème} -> 2 points, etc...), sauf si deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de performance dans une épreuve. Dans ce cas, ils se partagent les points.
Exemple : les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} concurrents classés en Trial ont le même total de points. Les points obtenus par ces quatre concurrents seront donc de :
 $(11+12+13+14) / 4 = 12,5$ points.
Ces points servent de base au classement par équipes.
- ❑ Le classement final s'établit en supprimant la 12^{ème} (9^{ème} pour la catégorie lycée filles*) cote de l'équipe (total de points le plus élevé). Ceci afin de préserver la notion de joker, de nuancer une contre-performance d'un concurrent ou un ennui technique (bris de matériel, crevaison). Cette mesure respecte la prise de risque et protège l'équipe.
En cas d'accident, elle va dans le sens de la polyvalence des concurrents.
- ❑ La disqualification prononcée pour geste anti-sportif, tricherie ou le non-départ volontaire à une des épreuves ainsi que le manquement grave aux règles de sécurité sera traité comme un abandon plus une pénalité de 100 points, le tout ajouté au résultat. (Nombre d'équipes + 1) + 100 points à l'équipe. Cette règle s'applique également au cross, en cas par exemple, d'échange de vélo entre les concurrents. La cote correspondant à une disqualification ne pourra être considérée comme un joker et sera donc obligatoirement gardée dans le classement final.
Une sanction peut éventuellement être prononcée par la CMN.
- ❑ L'abandon sera crédité de la place de dernier + 1 place (si 110 concurrents → 111)
- ❑ En cas d'égalité à la fin des trois épreuves, on prend la 12^{ème} (*9^{ème}) cote pour départager, puis, si nécessaire, la 11^{ème} (*8^{ème}), puis la 10^{ème} (*7^{ème}) et ainsi de suite.
- ❑ Aucune équipe de trois concurrents ne sera autorisée à participer, sauf pour la catégorie lycée filles (3 à 4 concurrentes. Cf réglementation spécifique ci-dessous).
- ❑ Dans toutes les épreuves, un concurrent peut-être aidé par une tierce personne lors d'une réparation mais le changement de vélo, de roues reste interdit.
- ❑ Vérification de la conformité des vélos à l'épreuve (cadre-fourches-jantes) qui resteront les mêmes pour les 3 épreuves. Le cadre, la fourche et les roues seront marqués pour que ceux-ci ne soient pas changés pendant l'épreuve. Le changement est autorisé pour les pédales, le plateau, et les pneus.
- ❑ Dans le cadre du Championnat de France, les règles de sécurité devront être respectées notamment dans la circulation des V.T.T. (casques obligatoires) en dehors des épreuves sous peine de sanction (ci-dessus).
- ❑ En Trial et slalom-vitesse, on fait partir les dossards numéro 1 de chaque équipe puis les n°2, les n°3 et les n°4.
- ❑ Tirage au sort des passages des équipes réalisés avant le Championnat de France à la Direction Nationale.
- ❑ Le responsable de l'équipe décide de l'ordre de passage de ses concurrents qui reste le même pour le Trial et le Slalom Vitesse.
- ❑ Tout changement à la réglementation sportive ne peut être pris en compte que par la commission technique adéquate au Championnat (Commission Mixte Régionale/ Commission Mixte Nationale).
- ❑ La publicité sur les maillots devra être conforme au règlement général de l'UNSS (pas plus grand que l'identification de l'A.S.). Voir articles III.3.49, III.3.50 et III.3.51 du « Règlement intérieur » de l'UNSS et l'annexe 3 qui précise les règles.
- ❑ Lycée filles : Dans le cas où une équipe de 4 concurrentes se présente=>
 - 1) Le moins bon total individuel est exclu dans la prise en compte pour le classement. On retire ainsi la 9^{ème} cote de l'équipe (total de points le plus élevé) pour le classement final, établi sur les 3 filles restantes. Cela permet une équité avec les équipes se présentant à 3 filles (La notion de joker est néanmoins renforcée mais a le mérite d'être valorisée).
 - 2) Attention : En cas de disqualification de n'importe quelle des 4 filles, la pénalité appliquée à l'équipe(+ 100 points) est maintenue (selon les règles identiques à celles énoncées plus haut).

1 - TRIAL MANIABILITE

- Parcours d'obstacles naturels ne devant pas subir de détérioration ou de modification de structure ceci afin de garantir l'équité de l'épreuve
- Zones de trial à réaliser en continuité elles présenteront :
 - Des difficultés techniques (virages serrés ...)
 - Des obstacles (branches, trous, pierres ...)
 - Des ruptures de relief (pente raide, fossé, talus ...)
- Ce parcours fera appel à l'équilibre et aux techniques de franchissement ainsi qu'à l'engagement.
- Dans l'épreuve féminine, le parcours devra pouvoir être essentiellement exécuté en enroulé.
- Recommandations du tracé :
 - pour les filles Collèges + Lycées : en enroulé
 - pour les garçons Collèges : à l'enroulé, franchissement possible inférieur à environ 20 cm
 - pour les garçons Lycées : inférieur à environ 40 cm.
- Chaque zone comportera de 9 ,12 ou 15 segments de valeurs différentes, en fonction de la difficulté (1, 3 ou 5 points). L'équilibre entre les différents segments sera respecté. Exemple :
15 segments → 5 segments à 1 points, 5 segments à 3 points, 5 segments à 5 points,
12 segments → 4 segments à 1 points, 4 segments à 3 points, 4 segments à 5 points,
9 segments → 3 segments à 1 points, 3 segments à 3 points, 3 segments à 5 points.
Pour le championnat de France, il est conseillé de tracer 6 zones (4 correspondant au niveau de difficulté des garçons et 2 correspondant au niveau de difficulté des filles).
- Les difficultés de niveau I devraient être réussies par 90 % des participants.
Les difficultés de niveau II devraient être réussies par 50 % des participants.
Les difficultés de niveau III permettront de départager les meilleurs afin d'éviter un trop grand nombre d'égalités. Elles devraient être réussies par 5 % des participants.
- Le tracé doit permettre de supprimer le « tenu ». La C.M.N. décidera, en dernier ressort, de modifier cette position en cas de problèmes de sécurité.
- Les rubalises placées à une hauteur d'environ 20 cm doivent délimiter un chemin de progression. Elles ne peuvent constituer un élément supplémentaire de difficulté.
- Dès que la rubalise est touchée ou franchie, il y a faute, les points attribués au segment seront perdus.
- Tout appui permettant de s'équilibrer ou d'améliorer la propulsion sera considéré comme une faute (0 point).
- Les piquets ou autres supports (sardines ...) de la rubalise ne doivent pas présenter un effet de dangerosité
- Pour chaque segment franchi sans faute, le concurrent obtiendra le nombre de points attribués à ce segment. Il marquera 0 point en cas de faute quelle qu'elle soit
- A la fin de chaque zone, le concurrent aura le total de points cumulés sur sa zone
- La reconnaissance de la zone est réservée aux seuls concurrents. Elle doit se faire à pied, sur le parcours. Il est strictement interdit de toucher aux obstacles et éléments des zones de trial sous peine de disqualification
- Si casse du matériel dans un segment le concurrent marque 0 point pour ce segment. Mais il a la possibilité de réparer et de reprendre dans le même segment, au moment choisi par le juge. Il conserve les points précédemment acquis
- Le concurrent débute le segment lorsque l'axe de sa roue avant (moyeu) a franchi la ligne d'entrée de ce segment. Il sort du segment quand l'axe de la roue avant franchit la ligne et qu'il entre dans un autre segment.
- Pour cette épreuve :
 - Cornes interdites
 - La selle ne peut être enlevée
 - Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire
 - Les pédales plates obligatoires sans cale-pieds sont fortement conseillées
 - Les points obtenus sont connus par le candidat à la fin du parcours
- Le conseil technique pendant l'épreuve est INTERDIT
L'utilisation de l'oreillette est INTERDITE
=> En cas de non respect de ces règles, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

2 - SLALOM - VITESSE

- L'épreuve se déroule sur un parcours de 400 à 1000 mètres présentant des déclivités (pas trop importantes) et des obstacles (pas trop difficiles) Ce parcours pourra emprunter les parties plates voire montantes qui nécessiteront des changements de braquets. Le parcours doit être tracé dans l'esprit 'Slalom/ Vitesse' et non 'Descente'.
- Un casque, des manches longues et des gants sont obligatoires pour cette épreuve.
- La durée de l'épreuve est de 1 à 2 minutes
- En collèges, les départs seront donnés toutes les minutes et toutes les 30 secondes en Lycées. Ces écarts pourront être adaptés en fonction des conditions locales. Un contrôle intermédiaire pour empêcher des départs prématurés (en cas de chute ou d'incident de parcours) doit être mis en place.
- Le parcours ne comportera pas de brusque rupture de pente. Il n'y aura aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- Ce parcours sera choisi pour ses critères techniques. Il privilégiera le pilotage plutôt que l'engagement (plusieurs possibilités de trajectoire, appel aux capacités de lecture et de décision du pilote)
- Départ 1 pied à terre
- Pas d'obstacle dans les axes possibles de dérapage et de sortie. Protection autour des zones sensibles à prévoir
- Les portes seront matérialisées et larges. Le traçage du parcours sera effectué des deux côtés à l'aide de rubalise (ou autre). Les supports piquets devront être flexibles et de hauteur suffisante (1m20 minimum hors sol). Pas de piquet en fer si possible en poly carbonate pour ne pas blesser en cas de chute.
- Un concurrent coupant le rubalisateur (chute) reprendra son tracé à l'endroit exact de sa sortie de piste.
- Matériels :
 - Cornes interdites
 - Gants et tenue longue obligatoires
 - Casque coque rigide ajusté (normes C.E. obligatoires)
- La reconnaissance du parcours à VTT sera autorisée la veille de la compétition suivant un créneau défini par l'organisateur (un seul passage). Exceptionnellement, la reconnaissance pourra se faire le lendemain matin pour les retardataires, dans les mêmes conditions.
- La reconnaissance à pied est possible dans les créneaux horaires déterminés préalablement par l'organisateur.

Elle ne pourra en aucun cas être possible pendant les créneaux horaires de la reconnaissance à VTT, sauf si elle emprunte un chemin parallèle au tracé officiel.
- Un parcours de substitution ou une modification du parcours peut être demandé jusqu'au dernier moment par la C.M.N.

3 - CROSS

- Epreuve avec départ sur une zone large. Pas de rubalise au sol.
- La déclivité positive maximum du parcours devra être comprise entre 20 et 30 mètres maximum au kilomètre.
- La largeur doit permettre à chaque équipe de positionner un pilote sur chaque ligne
- Choix du box en fonction du classement à l'issue des 2 épreuves.
- Placement libre dans le box pour l'équipe. Une distance de un mètre doit séparer deux vététistes.
- Le parcours doit présenter les spécificités du V.T.T., maniabilité, gestion de l'énergie, de la conduite et de l'engagement en sécurité.
- Les portions très roulantes ne devront pas excéder 20 % du parcours.
- L'épreuve durera environ 30 à 50 minutes en fonction des catégories.
- Arrivée : la ligne d'arrivée est matérialisée au sol mais également par des banderoles aériennes si possible. Prévoir un entonnoir juste après l'arrivée pour le classement des pilotes.
- Pas d'arrivée en descente. La zone d'arrivée sera suffisamment longue et large pour permettre un éventuel sprint.
- Matériels :
 - Cornes autorisées
 - Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire
- Le parcours sera clairement balisé pour éviter toute confusion ou égarement des concurrents dans les parties en descente, des piquets de 1m20 minimum baliseront la piste.
- Pour être classé à son rang, le concurrent devra franchir la ligne en possession de son vélo.
- L'utilisation de l'oreillette est INTERDITE
=> En cas de non respect de cette règle, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

REGLEMENT V.T.T. PAR EPREUVE

Novembre 2008

REGLES GENERALES

- ❑ Le classement d'un concurrent sur chaque épreuve est établi :
 - au TRIAL d'après le total des points obtenus
 - en slalom-vitesse, d'après les temps obtenus
 - au cross, d'après les places obtenues.
- ❑ Le classement individuel sur chaque épreuve donne lieu à l'attribution de points correspondant au classement dans l'épreuve (1^{er} -> 1 point, 2^{ème} -> 2 points, etc...), sauf si deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de performance dans une épreuve. Dans ce cas, ils se partagent les points.
Exemple : les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} concurrents classés en Trial ont le même total de points. Les points obtenus par ces quatre concurrents seront donc de :
 $(11+12+13+14) / 4 = 12,5$ points.
Ces points servent de base au classement par équipes.
- ❑ Le classement final s'établit en supprimant la 12^{ème} (9^{ème} pour la catégorie lycée filles*) cote de l'équipe (total de points le plus élevé). Ceci afin de préserver la notion de joker, de nuancer une contre-performance d'un concurrent ou un ennui technique (bris de matériel, crevaison). Cette mesure respecte la prise de risque et protège l'équipe.
En cas d'accident, elle va dans le sens de la polyvalence des concurrents.
- ❑ La disqualification prononcée pour geste anti-sportif, tricherie ou le non-départ volontaire à une des épreuves ainsi que le manquement grave aux règles de sécurité sera traité comme un abandon plus une pénalité de 100 points, le tout ajouté au résultat. (Nombre d'équipes + 1) + 100 points à l'équipe. Cette règle s'applique également au cross, en cas par exemple, d'échange de vélo entre les concurrents. La cote correspondant à une disqualification ne pourra être considérée comme un joker et sera donc obligatoirement gardée dans le classement final.
Une sanction peut éventuellement être prononcée par la CMN.
- ❑ L'abandon sera crédité de la place de dernier + 1 place (si 110 concurrents → 111)
- ❑ En cas d'égalité à la fin des trois épreuves, on prend la 12^{ème} (*9^{ème}) cote pour départager, puis, si nécessaire, la 11^{ème} (*8^{ème}), puis la 10^{ème} (*7^{ème}) et ainsi de suite.
- ❑ Aucune équipe de trois concurrents ne sera autorisée à participer, sauf pour la catégorie lycée filles (3 à 4 concurrentes. Cf réglementation spécifique ci-dessous).
- ❑ Dans toutes les épreuves, un concurrent peut-être aidé par une tierce personne lors d'une réparation mais le changement de vélo, de roues reste interdit.
- ❑ Vérification de la conformité des vélos à l'épreuve (cadre-fourches-jantes) qui resteront les mêmes pour les 3 épreuves. Le cadre, la fourche et les roues seront marqués pour que ceux-ci ne soient pas changés pendant l'épreuve. Le changement est autorisé pour les pédales, le plateau, et les pneus.
- ❑ Dans le cadre du Championnat de France, les règles de sécurité devront être respectées notamment dans la circulation des V.T.T. (casques obligatoires) en dehors des épreuves sous peine de sanction (ci-dessus).
- ❑ En Trial et slalom-vitesse, on fait partir les dossards numéro 1 de chaque équipe puis les n°2, les n°3 et les n°4.
- ❑ Tirage au sort des passages des équipes réalisés avant le Championnat de France à la Direction Nationale.
- ❑ Le responsable de l'équipe décide de l'ordre de passage de ses concurrents qui reste le même pour le Trial et le Slalom Vitesse.
- ❑ Tout changement à la réglementation sportive ne peut être pris en compte que par la commission technique adéquate au Championnat (Commission Mixte Régionale/ Commission Mixte Nationale).
- ❑ La publicité sur les maillots devra être conforme au règlement général de l'UNSS (pas plus grand que l'identification de l'A.S.). Voir articles III.3.49, III.3.50 et III.3.51 du « Règlement intérieur » de l'UNSS et l'annexe 3 qui précise les règles.
- ❑ Lycée filles : Dans le cas où une équipe de 4 concurrentes se présente=>
 - 1) Le moins bon total individuel est exclu dans la prise en compte pour le classement. On retire ainsi la 9^{ème} cote de l'équipe (total de points le plus élevé) pour le classement final, établi sur les 3 filles restantes. Cela permet une équité avec les équipes se présentant à 3 filles (La notion de joker est néanmoins renforcée mais a le mérite d'être valorisée).
 - 2) Attention : En cas de disqualification de n'importe quelle des 4 filles, la pénalité appliquée à l'équipe(+ 100 points) est maintenue (selon les règles identiques à celles énoncées plus haut).

1 - TRIAL MANIABILITE

- Parcours d'obstacles naturels ne devant pas subir de détérioration ou de modification de structure ceci afin de garantir l'équité de l'épreuve
- Zones de trial à réaliser en continuité elles présenteront :
 - Des difficultés techniques (virages serrés ...)
 - Des obstacles (branches, trous, pierres ...)
 - Des ruptures de relief (pente raide, fossé, talus ...)
- Ce parcours fera appel à l'équilibre et aux techniques de franchissement ainsi qu'à l'engagement.
- Dans l'épreuve féminine, le parcours devra pouvoir être essentiellement exécuté en enroulé.
- Recommandations du tracé :
 - pour les filles Collèges + Lycées : en enroulé
 - pour les garçons Collèges : à l'enroulé, franchissement possible inférieur à environ 20 cm
 - pour les garçons Lycées : inférieur à environ 40 cm.
- Chaque zone comportera de 9 ,12 ou 15 segments de valeurs différentes, en fonction de la difficulté (1, 3 ou 5 points). L'équilibre entre les différents segments sera respecté. Exemple :
15 segments → 5 segments à 1 points, 5 segments à 3 points, 5 segments à 5 points,
12 segments → 4 segments à 1 points, 4 segments à 3 points, 4 segments à 5 points,
9 segments → 3 segments à 1 points, 3 segments à 3 points, 3 segments à 5 points.
Pour le championnat de France, il est conseillé de tracer 6 zones (4 correspondant au niveau de difficulté des garçons et 2 correspondant au niveau de difficulté des filles).
- Les difficultés de niveau I devraient être réussies par 90 % des participants.
Les difficultés de niveau II devraient être réussies par 50 % des participants.
Les difficultés de niveau III permettront de départager les meilleurs afin d'éviter un trop grand nombre d'égalités. Elles devraient être réussies par 5 % des participants.
- Le tracé doit permettre de supprimer le « tenu ». La C.M.N. décidera, en dernier ressort, de modifier cette position en cas de problèmes de sécurité.
- Les rubalises placées à une hauteur d'environ 20 cm doivent délimiter un chemin de progression. Elles ne peuvent constituer un élément supplémentaire de difficulté.
- Dès que la rubalise est touchée ou franchie, il y a faute, les points attribués au segment seront perdus.
- Tout appui permettant de s'équilibrer ou d'améliorer la propulsion sera considéré comme une faute (0 point).
- Les piquets ou autres supports (sardines ...) de la rubalise ne doivent pas présenter un effet de dangerosité
- Pour chaque segment franchi sans faute, le concurrent obtiendra le nombre de points attribués à ce segment. Il marquera 0 point en cas de faute quelle qu'elle soit
- A la fin de chaque zone, le concurrent aura le total de points cumulés sur sa zone
- La reconnaissance de la zone est réservée aux seuls concurrents. Elle doit se faire à pied, sur le parcours. Il est strictement interdit de toucher aux obstacles et éléments des zones de trial sous peine de disqualification
- Si casse du matériel dans un segment le concurrent marque 0 point pour ce segment. Mais il a la possibilité de réparer et de reprendre dans le même segment, au moment choisi par le juge. Il conserve les points précédemment acquis
- Le concurrent débute le segment lorsque l'axe de sa roue avant (moyeu) a franchi la ligne d'entrée de ce segment. Il sort du segment quand l'axe de la roue avant franchit la ligne et qu'il entre dans un autre segment.
- Pour cette épreuve :
 - Cornes interdites
 - La selle ne peut être enlevée
 - Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire
 - Les pédales plates obligatoires sans cale-pieds sont fortement conseillées
 - Les points obtenus sont connus par le candidat à la fin du parcours
- Le conseil technique pendant l'épreuve est INTERDIT
L'utilisation de l'oreillette est INTERDITE
=> En cas de non respect de ces règles, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

2 - SLALOM - VITESSE

- L'épreuve se déroule sur un parcours de 400 à 1000 mètres présentant des déclivités (pas trop importantes) et des obstacles (pas trop difficiles) Ce parcours pourra emprunter les parties plates voire montantes qui nécessiteront des changements de braquets. Le parcours doit être tracé dans l'esprit 'Slalom/ Vitesse' et non 'Descente'.
- Un casque, des manches longues et des gants sont obligatoires pour cette épreuve.
- La durée de l'épreuve est de 1 à 2 minutes
- En collèges, les départs seront donnés toutes les minutes et toutes les 30 secondes en Lycées. Ces écarts pourront être adaptés en fonction des conditions locales. Un contrôle intermédiaire pour empêcher des départs prématurés (en cas de chute ou d'incident de parcours) doit être mis en place.
- Le parcours ne comportera pas de brusque rupture de pente. Il n'y aura aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- Ce parcours sera choisi pour ses critères techniques. Il privilégiera le pilotage plutôt que l'engagement (plusieurs possibilités de trajectoire, appel aux capacités de lecture et de décision du pilote)
- Départ 1 pied à terre
- Pas d'obstacle dans les axes possibles de dérapage et de sortie. Protection autour des zones sensibles à prévoir
- Les portes seront matérialisées et larges. Le traçage du parcours sera effectué des deux côtés à l'aide de rubalise (ou autre). Les supports piquets devront être flexibles et de hauteur suffisante (1m20 minimum hors sol). Pas de piquet en fer si possible en poly carbonate pour ne pas blesser en cas de chute.
- Un concurrent coupant le rubalisateur (chute) reprendra son tracé à l'endroit exact de sa sortie de piste.
- Matériels :
 - Cornes interdites
 - Gants et tenue longue obligatoires
 - Casque coque rigide ajusté (normes C.E. obligatoires)
- La reconnaissance du parcours à VTT sera autorisée la veille de la compétition suivant un créneau défini par l'organisateur (un seul passage). Exceptionnellement, la reconnaissance pourra se faire le lendemain matin pour les retardataires, dans les mêmes conditions.
- La reconnaissance à pied est possible dans les créneaux horaires déterminés préalablement par l'organisateur.

Elle ne pourra en aucun cas être possible pendant les créneaux horaires de la reconnaissance à VTT, sauf si elle emprunte un chemin parallèle au tracé officiel.
- Un parcours de substitution ou une modification du parcours peut être demandé jusqu'au dernier moment par la C.M.N.

3 - CROSS

- Epreuve avec départ sur une zone large. Pas de rubalise au sol.
- La déclivité positive maximum du parcours devra être comprise entre 20 et 30 mètres maximum au kilomètre.
- La largeur doit permettre à chaque équipe de positionner un pilote sur chaque ligne
- Choix du box en fonction du classement à l'issue des 2 épreuves.
- Placement libre dans le box pour l'équipe. Une distance de un mètre doit séparer deux vététistes.
- Le parcours doit présenter les spécificités du V.T.T., maniabilité, gestion de l'énergie, de la conduite et de l'engagement en sécurité.
- Les portions très roulantes ne devront pas excéder 20 % du parcours.
- L'épreuve durera environ 30 à 50 minutes en fonction des catégories.
- Arrivée : la ligne d'arrivée est matérialisée au sol mais également par des banderoles aériennes si possible. Prévoir un entonnoir juste après l'arrivée pour le classement des pilotes.
- Pas d'arrivée en descente. La zone d'arrivée sera suffisamment longue et large pour permettre un éventuel sprint.
- Matériels :
 - Cornes autorisées
 - Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire
- Le parcours sera clairement balisé pour éviter toute confusion ou égarement des concurrents dans les parties en descente, des piquets de 1m20 minimum baliseront la piste.
- Pour être classé à son rang, le concurrent devra franchir la ligne en possession de son vélo.
- L'utilisation de l'oreillette est INTERDITE
=> En cas de non respect de cette règle, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

REGLEMENT V.T.T. PAR EPREUVE

Novembre 2008

REGLES GENERALES

- ❑ Le classement d'un concurrent sur chaque épreuve est établi :
 - au TRIAL d'après le total des points obtenus
 - en slalom-vitesse, d'après les temps obtenus
 - au cross, d'après les places obtenues.
- ❑ Le classement individuel sur chaque épreuve donne lieu à l'attribution de points correspondant au classement dans l'épreuve (1^{er} -> 1 point, 2^{ème} -> 2 points, etc...), sauf si deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de performance dans une épreuve. Dans ce cas, ils se partagent les points.
Exemple : les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} concurrents classés en Trial ont le même total de points. Les points obtenus par ces quatre concurrents seront donc de :
 $(11+12+13+14) / 4 = 12,5$ points.
Ces points servent de base au classement par équipes.
- ❑ Le classement final s'établit en supprimant la 12^{ème} (9^{ème} pour la catégorie lycée filles*) cote de l'équipe (total de points le plus élevé). Ceci afin de préserver la notion de joker, de nuancer une contre-performance d'un concurrent ou un ennui technique (bris de matériel, crevaison). Cette mesure respecte la prise de risque et protège l'équipe.
En cas d'accident, elle va dans le sens de la polyvalence des concurrents.
- ❑ La disqualification prononcée pour geste anti-sportif, tricherie ou le non-départ volontaire à une des épreuves ainsi que le manquement grave aux règles de sécurité sera traité comme un abandon plus une pénalité de 100 points, le tout ajouté au résultat. (Nombre d'équipes + 1) + 100 points à l'équipe. Cette règle s'applique également au cross, en cas par exemple, d'échange de vélo entre les concurrents. La cote correspondant à une disqualification ne pourra être considérée comme un joker et sera donc obligatoirement gardée dans le classement final.
Une sanction peut éventuellement être prononcée par la CMN.
- ❑ L'abandon sera crédité de la place de dernier + 1 place (si 110 concurrents → 111)
- ❑ En cas d'égalité à la fin des trois épreuves, on prend la 12^{ème} (*9^{ème}) cote pour départager, puis, si nécessaire, la 11^{ème} (*8^{ème}), puis la 10^{ème} (*7^{ème}) et ainsi de suite.
- ❑ Aucune équipe de trois concurrents ne sera autorisée à participer, sauf pour la catégorie lycée filles (3 à 4 concurrentes. Cf réglementation spécifique ci-dessous).
- ❑ Dans toutes les épreuves, un concurrent peut-être aidé par une tierce personne lors d'une réparation mais le changement de vélo, de roues reste interdit.
- ❑ Vérification de la conformité des vélos à l'épreuve (cadre-fourches-jantes) qui resteront les mêmes pour les 3 épreuves. Le cadre, la fourche et les roues seront marqués pour que ceux-ci ne soient pas changés pendant l'épreuve. Le changement est autorisé pour les pédales, le plateau, et les pneus.
- ❑ Dans le cadre du Championnat de France, les règles de sécurité devront être respectées notamment dans la circulation des V.T.T. (casques obligatoires) en dehors des épreuves sous peine de sanction (ci-dessus).
- ❑ En Trial et slalom-vitesse, on fait partir les dossards numéro 1 de chaque équipe puis les n°2, les n°3 et les n°4.
- ❑ Tirage au sort des passages des équipes réalisés avant le Championnat de France à la Direction Nationale.
- ❑ Le responsable de l'équipe décide de l'ordre de passage de ses concurrents qui reste le même pour le Trial et le Slalom Vitesse.
- ❑ Tout changement à la réglementation sportive ne peut être pris en compte que par la commission technique adéquate au Championnat (Commission Mixte Régionale/ Commission Mixte Nationale).
- ❑ La publicité sur les maillots devra être conforme au règlement général de l'UNSS (pas plus grand que l'identification de l'A.S.). Voir articles III.3.49, III.3.50 et III.3.51 du « Règlement intérieur » de l'UNSS et l'annexe 3 qui précise les règles.
- ❑ Lycée filles : Dans le cas où une équipe de 4 concurrentes se présente=>
 - 1) Le moins bon total individuel est exclu dans la prise en compte pour le classement. On retire ainsi la 9^{ème} cote de l'équipe (total de points le plus élevé) pour le classement final, établi sur les 3 filles restantes. Cela permet une équité avec les équipes se présentant à 3 filles (La notion de joker est néanmoins renforcée mais a le mérite d'être valorisée).
 - 2) Attention : En cas de disqualification de n'importe quelle des 4 filles, la pénalité appliquée à l'équipe(+ 100 points) est maintenue (selon les règles identiques à celles énoncées plus haut).

1 - TRIAL MANIABILITE

- Parcours d'obstacles naturels ne devant pas subir de détérioration ou de modification de structure ceci afin de garantir l'équité de l'épreuve
- Zones de trial à réaliser en continuité elles présenteront :
 - Des difficultés techniques (virages serrés ...)
 - Des obstacles (branches, trous, pierres ...)
 - Des ruptures de relief (pente raide, fossé, talus ...)
- Ce parcours fera appel à l'équilibre et aux techniques de franchissement ainsi qu'à l'engagement.
- Dans l'épreuve féminine, le parcours devra pouvoir être essentiellement exécuté en enroulé.
- Recommandations du tracé :
 - pour les filles Collèges + Lycées : en enroulé
 - pour les garçons Collèges : à l'enroulé, franchissement possible inférieur à environ 20 cm
 - pour les garçons Lycées : inférieur à environ 40 cm.
- Chaque zone comportera de 9 ,12 ou 15 segments de valeurs différentes, en fonction de la difficulté (1, 3 ou 5 points). L'équilibre entre les différents segments sera respecté. Exemple :
15 segments → 5 segments à 1 points, 5 segments à 3 points, 5 segments à 5 points,
12 segments → 4 segments à 1 points, 4 segments à 3 points, 4 segments à 5 points,
9 segments → 3 segments à 1 points, 3 segments à 3 points, 3 segments à 5 points.
Pour le championnat de France, il est conseillé de tracer 6 zones (4 correspondant au niveau de difficulté des garçons et 2 correspondant au niveau de difficulté des filles).
- Les difficultés de niveau I devraient être réussies par 90 % des participants.
Les difficultés de niveau II devraient être réussies par 50 % des participants.
Les difficultés de niveau III permettront de départager les meilleurs afin d'éviter un trop grand nombre d'égalités. Elles devraient être réussies par 5 % des participants.
- Le tracé doit permettre de supprimer le « tenu ». La C.M.N. décidera, en dernier ressort, de modifier cette position en cas de problèmes de sécurité.
- Les rubalises placées à une hauteur d'environ 20 cm doivent délimiter un chemin de progression. Elles ne peuvent constituer un élément supplémentaire de difficulté.
- Dès que la rubalise est touchée ou franchie, il y a faute, les points attribués au segment seront perdus.
- Tout appui permettant de s'équilibrer ou d'améliorer la propulsion sera considéré comme une faute (0 point).
- Les piquets ou autres supports (sardines ...) de la rubalise ne doivent pas présenter un effet de dangerosité
- Pour chaque segment franchi sans faute, le concurrent obtiendra le nombre de points attribués à ce segment. Il marquera 0 point en cas de faute quelle qu'elle soit
- A la fin de chaque zone, le concurrent aura le total de points cumulés sur sa zone
- La reconnaissance de la zone est réservée aux seuls concurrents. Elle doit se faire à pied, sur le parcours. Il est strictement interdit de toucher aux obstacles et éléments des zones de trial sous peine de disqualification
- Si casse du matériel dans un segment le concurrent marque 0 point pour ce segment. Mais il a la possibilité de réparer et de reprendre dans le même segment, au moment choisi par le juge. Il conserve les points précédemment acquis
- Le concurrent débute le segment lorsque l'axe de sa roue avant (moyeu) a franchi la ligne d'entrée de ce segment. Il sort du segment quand l'axe de la roue avant franchit la ligne et qu'il entre dans un autre segment.
- Pour cette épreuve :
 - Cornes interdites
 - La selle ne peut être enlevée
 - Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire
 - Les pédales plates obligatoires sans cale-pieds sont fortement conseillées
 - Les points obtenus sont connus par le candidat à la fin du parcours
- Le conseil technique pendant l'épreuve est INTERDIT
L'utilisation de l'oreillette est INTERDITE
=> En cas de non respect de ces règles, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

2 - SLALOM - VITESSE

- L'épreuve se déroule sur un parcours de 400 à 1000 mètres présentant des déclivités (pas trop importantes) et des obstacles (pas trop difficiles) Ce parcours pourra emprunter les parties plates voire montantes qui nécessiteront des changements de braquets. Le parcours doit être tracé dans l'esprit 'Slalom/ Vitesse' et non 'Descente'.
- Un casque, des manches longues et des gants sont obligatoires pour cette épreuve.
- La durée de l'épreuve est de 1 à 2 minutes
- En collèges, les départs seront donnés toutes les minutes et toutes les 30 secondes en Lycées. Ces écarts pourront être adaptés en fonction des conditions locales. Un contrôle intermédiaire pour empêcher des départs prématurés (en cas de chute ou d'incident de parcours) doit être mis en place.
- Le parcours ne comportera pas de brusque rupture de pente. Il n'y aura aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- Ce parcours sera choisi pour ses critères techniques. Il privilégiera le pilotage plutôt que l'engagement (plusieurs possibilités de trajectoire, appel aux capacités de lecture et de décision du pilote)
- Départ 1 pied à terre
- Pas d'obstacle dans les axes possibles de dérapage et de sortie. Protection autour des zones sensibles à prévoir
- Les portes seront matérialisées et larges. Le traçage du parcours sera effectué des deux côtés à l'aide de rubalise (ou autre). Les supports piquets devront être flexibles et de hauteur suffisante (1m20 minimum hors sol). Pas de piquet en fer si possible en poly carbonate pour ne pas blesser en cas de chute.
- Un concurrent coupant le rubalisateur (chute) reprendra son tracé à l'endroit exact de sa sortie de piste.
- Matériels :
 - Cornes interdites
 - Gants et tenue longue obligatoires
 - Casque coque rigide ajusté (normes C.E. obligatoires)
- La reconnaissance du parcours à VTT sera autorisée la veille de la compétition suivant un créneau défini par l'organisateur (un seul passage). Exceptionnellement, la reconnaissance pourra se faire le lendemain matin pour les retardataires, dans les mêmes conditions.
- La reconnaissance à pied est possible dans les créneaux horaires déterminés préalablement par l'organisateur.

Elle ne pourra en aucun cas être possible pendant les créneaux horaires de la reconnaissance à VTT, sauf si elle emprunte un chemin parallèle au tracé officiel.
- Un parcours de substitution ou une modification du parcours peut être demandé jusqu'au dernier moment par la C.M.N.

3 - CROSS

- Epreuve avec départ sur une zone large. Pas de rubalise au sol.
- La déclivité positive maximum du parcours devra être comprise entre 20 et 30 mètres maximum au kilomètre.
- La largeur doit permettre à chaque équipe de positionner un pilote sur chaque ligne
- Choix du box en fonction du classement à l'issue des 2 épreuves.
- Placement libre dans le box pour l'équipe. Une distance de un mètre doit séparer deux vététistes.
- Le parcours doit présenter les spécificités du V.T.T., maniabilité, gestion de l'énergie, de la conduite et de l'engagement en sécurité.
- Les portions très roulantes ne devront pas excéder 20 % du parcours.
- L'épreuve durera environ 30 à 50 minutes en fonction des catégories.
- Arrivée : la ligne d'arrivée est matérialisée au sol mais également par des banderoles aériennes si possible. Prévoir un entonnoir juste après l'arrivée pour le classement des pilotes.
- Pas d'arrivée en descente. La zone d'arrivée sera suffisamment longue et large pour permettre un éventuel sprint.
- Matériels :
 - Cornes autorisées
 - Casque coque rigide (normes C.E.) obligatoire
- Le parcours sera clairement balisé pour éviter toute confusion ou égarement des concurrents dans les parties en descente, des piquets de 1m20 minimum baliseront la piste.
- Pour être classé à son rang, le concurrent devra franchir la ligne en possession de son vélo.
- L'utilisation de l'oreillette est INTERDITE
=> En cas de non respect de cette règle, la CMN se réunira en commission de discipline et sera habilitée à prendre des mesures appropriées.

